



Indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Mise à jour au 31 décembre 2024

En application de la loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle (dite Loi Rixain) et du décret n°2023-1400 du 29 décembre 2023, l'École des Arts décoratifs – PSL publie les indicateurs suivants relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement supérieur.

1° Part des femmes candidates à l'entrée des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, selon la filière et la spécialité

Part des femmes candidates aux concours d'entrées de l'Ecole	75%
--	-----

2° Part des femmes inscrites dans les formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, selon la filière et la spécialité

Part des femmes inscrites dans les formations sanctionnées par un diplôme d'étude	licences	master
Architecture intérieur	88%	70%
Art espace	56%	55%
Cinéma d'animation	74%	67%
Design graphique	94%	59%
Design Objet	62%	53%
Design textile & matière	88%	91%
Design vêtement	69%	48%
Image imprimée	67%	57%
Photo/Vidéo	50%	64%
Scénographie	78%	78%
ENAMOMA		76%
moyenne générale	66%	

Part des femmes doctorantes	48%
-----------------------------	-----

3° Taux de femmes et taux d'hommes parmi les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux selon la filière et la spécialité de formation

Taux de boursières / boursiers	Femmes	Hommes
Architecture intérieur	21%	26%
Art espace	23%	32%
Cinéma d'animation	18%	30%
Design graphique	40%	35%
Design Objet	27%	26%
Design textile & matière	50%	15%
Design vêtement	40%	29%
Image imprimée	26%	20%
Photo/Vidéo	32%	36%
Scénographie	15%	23%
moyenne générale	26%	27%

4° Part des femmes parmi les diplômés d'une formation reconnue par l'Etat, aux niveaux « BAC+2 », « BAC+3 », « BAC+5 » et « BAC+8 », selon la mention

Part des femmes diplômés de l'Ensad	licence	Master	Doctorat
Admis		100%	
Assez Bien	50%	40%	
Bien	64%	69%	
Très bien	77%	75%	
Félicitations		54%	
Total	66%	65%	67%
Moyenne		66%	

5° Part des doctorantes en première inscription, par discipline : sciences exactes et applications, sciences du vivant, sciences humaines et sociales

Part des doctorantes admis en 1ère année de thèse en sciences humaines et sociales	60%
--	-----



6° Taux de femmes et taux d'hommes parmi les doctorants inscrits en première année de doctorat et ayant obtenu un financement pour leur thèse

Taux de doctorants inscrits en première année de doctorat et ayant obtenu un financement pour leur thèse	Femmes	Hommes
	100%	100%

7° Part des doctorantes lors de leur soutenance, par discipline : sciences exactes et applications, sciences du vivant, sciences humaines et sociales

Part des doctorantes lors de leur soutenance en Sciences Arts Création Recherche	67%
--	-----

8° Part des femmes parmi les responsables d'associations sportives et étudiantes notamment au bureau et à la présidence

Part des femmes parmi les responsables d'associations sportives et étudiantes notamment au bureau et à la présidence	72%
--	-----

